

COMMUNE DE FAVARS

Liste des délibérations examinées
lors de la séance ordinaire
du 2 novembre 2022 – à 18h30

N° ORDRE à la séance	DCM N°	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	DÉCISION
1	73- 74/2022	Acquisition des parcelles boisées B 1090-1093-1097-1099 et C 829-831-833	approuvée

Pour affichage, 03/11/2022

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FAVARS**

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2022 A 18 HEURES 30

Nombre de conseillers : L 'an deux mil vingt-deux, le mercredi deux novembre, à dix-huit heures
En exercice : 15 trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est
Présents : 11 réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de
Votants : 14 Monsieur Bernard JAUVION, Maire.

Date de convocation :
24/10/2022

Présents : M. JAUVION Bernard, M. BOUCHARREL Jean-Luc, Mme RIVIÈRE Marie-Amélie, M. CHAVIGNÉ Jean-Paul, Mme JEANCENEL Marie-Laure, Mme LAURENÇO Chrystelle, Mme FEINTRENIE Laëtitia, Mme MANIÈRE Jeanine, M. CROIZET Jérôme, M SOULIER Raymond, Mme MATHEVET Laetitia.

Excusés : M. MAZELIER Sébastien, procuration donnée à M. CHAVIGNÉ Jean-Paul, M MONTURET David, procuration donnée à M JAUVION Bernard, M AFONSO Georges, procuration donnée à Mme Jeanine MANIERE, M MADUPUY Damien.

Secrétaire de séance : M CROIZET Jérôme.

N° ORDRE : 1	
3	Domaine et Patrimoine
3.1	Acquisitions
Objet :	Acquisition des parcelles boisées B 1090-1093-1097-1099 et C 829-831-833

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu une « incompréhension » lors de la détermination du prix de vente des parcelles de Mme BÉRIL à la commune, cadastrées B 1090-1093-1097-1099 et C 829-831 et 833, fixé par délibération du 06/10/2022.

En effet, le prix de vente précédent était convenu pour les parcelles forestières attenantes au château de Favars sises « Les près grands » alors qu'il avait été acté par la suite avec Mme BÉRIL d'intégrer à la vente les 3 parcelles situées en limite de la commune de Chameyrat sises « Aux Peyrelades ».

La commune de Favars et Mme BÉRIL ont donc conclu un accord écrit au prix de 16 000€ net vendeur à la date du 22/10/2022 pour l'intégralité des parcelles ci-dessous :

Parcelles	Localisation	Superficie
B 1090	Les près grands	1a70ca
B 1093	Les près grands	12a10ca
B 1097	Les près grands	7ha30a40
B 1099	Les près grands	12a80ca
C 829	Aux Peyrelades	28a61ca
C 831	Aux Peyrelades	12a20ca
C 833	Aux Peyrelades	53a54

TOTAL : 8ha 52a 35ca

La proposition financière s'élève à 16 000€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- rappelle l'opportunité d'acquérir ces parcelles afin d'assurer la conservation des essences de bois présentes dans le massif forestier,
- indique qu'un projet de circuit d'interprétation pourrait s'envisager un jour dans cet espace boisé,
- décide d'apporter une réponse favorable à l'acquisition des parcelles précitées d'une superficie totale de 8ha 52a35ca pour un montant de 16 000€ net vendeur,
- accepte de procéder à cette acquisition par acte notarié,
- précise que l'ensemble des frais (frais d'actes, de publicité, de géomètre si nécessaire...) seront à la charge de la commune,
- indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- donne pouvoir au Maire pour réaliser toutes les formalités et signer les documents afférents à cette acquisition.

Résultat du vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture et publication ou
notification.*

Publié le : 03/11/2022

*Transmis au représentant de l'Etat
le : 03/11/2022*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les délibérations

Pour copie conforme :

Le Maire, Bernard JAUVION



Le secrétaire de séance,